

## Séance du 24 février 2021

### **MAIRIE D'ESNON**

#### **Ordre du jour :**

- Renouvellement de branchements de compteurs d'eau
- Création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Coopération relative à la démarche de facilitation pour les BAC
- Projet de création d'une annexe hydraulique sur l'Armançon
- Demande de subvention CIFA et MFR
- Adhésion 2021 prestation retraite à façon
- Modification tableau des effectifs de la commune
- Tarif concession cimetière
- Encaissement chèque remboursement de location de batterie sur le 1er camion
- Etude devis porte école

#### **Affaires diverses**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L 127-17 du Code des Communes*

L'an deux mil **vingt et un**, le vingt quatre février le conseil municipal convoqué, s'est réuni en **réunion ordinaire** à **18 heures 00** au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel MATIVET**, Maire.

**Présents :** Ludovic **LAVANTUREUX**, Brigitte **BOULOGNE**, Yves **LAVADOUX**, Alain **LEAU**, Gilles **POULAIN**, François **RINGUET**, Bernard **THINEY**, Valérie **LHOMME**, Sébastien **DUJEU**

Absente excusée : Carole **SAINTRAPT**

Secrétaire de séance : Alain **LEAU**

### **RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS DE COMPTEURS D'EAU**

Le conseil municipal après délibération retient le devis de l'entreprise IDRDR de Malay le Grand d'un montant de 7709.50 € pour le remplacement de quatre compteurs d'eau et charge le maire de signer le devis correspondant. Les crédits seront prévus au BP Eau 2021.

### **CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le maire informe que le regroupement pédagogique proposé entre les deux communes d'Esnon et Ormoy repose sur les principes généraux suivants : mise en œuvre d'un RPI dispersé avec :

- le maintien des sites actuels de Esnon et Ormoy
- transport scolaire classique à taille humaine (petits véhicules) permettant un accès au service pour tout enfant domicilié sur une des 2 communes avec une organisation permettant la desserte sur des deux sites, avec accompagnant.
- organisation des classes maternelles et des classes primaires,

- organisation des activités périscolaires maintenue sur chaque site.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un regroupement pédagogique intercommunal dispersé entre la commune d'Ormoix et Esnon.

Une convention sera signée entre ces deux communes.

### **COOPERATION RELATIVE A LA DEMARCHE DE FACILITATION POUR LES BAC**

Monsieur le Maire rappelle que pour la période 2021-2023, les 13 collectivités maîtres d'ouvrage mutualisent des moyens pour porter ensemble une animation agricole autour de leurs bassins d'alimentation de captage.

CONSIDERANT les difficultés rencontrées pour ces démarches BAC, le collectif des maîtres d'ouvrage souhaite expérimenter une approche complémentaire. Il s'agit d'une démarche de facilitation impliquant l'adoption d'une convention de groupement.

Monsieur le Maire propose que la commune de Saint-Florentin soit coordonnatrice de ce groupement entre les maîtres d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que le reste à charge des dépenses (coût de la prestation et coût de la publication des marchés) sera entièrement réparti entre les collectivités maîtres d'ouvrage.

Le conseil Municipal après délibération,

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement avec les autres maîtres d'ouvrage concernés, ainsi que toutes pièces utiles.

### **PROJET DE CREATION D'UNE ANNEXE HYDRAULIQUE SUR L'ARMANCON**

Lors d'une réunion, il a été proposé par le SMBVA un projet caractérisé par l'aménagement de zones annexes humides de l'Armançon sur des terrains communaux.

Ce projet consiste en la création d'une annexe hydraulique connectée à l'Armançon et de restauration de la source du ru d'Esnon.

Le conseil municipal décide d'inscrire les parcelles AH 177 et 178 au domaine public de la commune, d'accepter le principe de réaliser un projet sur ces parcelles, et accepte de lancer un comité de pilotage pour la définition précise et la mise en œuvre du projet. Le coût des travaux ne sera imputé à la commune.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CIFA et MFR**

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100.00 € aux organismes suivants :

- Centre de formation de Auxerre
- Maison familiale rurale de Villevallier

et charge le Maire des formalités nécessaires.

## **ADHESION 2021 PRESTATION RETRAITE A FACON**

Le conseil municipal après délibération décide de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale l'instruction complète des dossiers CNRACL à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 moyennant une participation financière forfaitaire annuelle de 70.00 €.

## **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Les effectifs de la collectivité à compter du 1er janvier 2021 sont : 1 administratif - 1 animation - 1 technique.

## **TARIF CONCESSION CIMETIERE**

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, fixe le tarif de la concession perpétuelle au cimetière communal à 250.00 € et 150.00 € pour une trentenaire et charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

## **ENCAISSEMENT CHEQUE REMBOURSEMENT DIAC LOCATION**

Le conseil municipal accepte le remboursement de DIAC location d'un montant de 653.12 € concernant un trop perçu de location de batterie du 1er camion.

## **ETUDE DEVIS PORTE ECOLE**

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité retient le devis de l'entreprise TCMS d'Esnon pour un montant TTC de 1416.03 € afin de remplacer la porte de l'école côté cour.

### **Affaires diverses**

Parking cimetière : le projet est à l'étude.

Commission RPI et école : sont nommés Carole SAINTRAPT, Valérie LHOMME, Sébastien DUJEU et Yves LAVADOUX.

Séance levée : 19 H 15

